



Entretien avec la sociologue Micheline Labelle¹ sur l'enjeu du racisme

Mouloud Idir et Karoline Truchon

Micheline Labelle (2011). *Racisme et antiracisme. Discours et déclinaisons*, Presses de l'Université du Québec, 212 pages.²

Bien que dès 1950 le concept de «race» soit perçu comme un «mythe», plusieurs acteurs sociaux, politiques et académiques utilisent encore ce terme dans leurs actions et revendications. Dans son récent ouvrage, Micheline Labelle analyse les répercussions d'un pareil usage en comparant, d'une part, les discours de l'État québécois à propos du racisme et de l'antiracisme et, d'autre part, les positions adoptées par différents organismes lors de la consultation de 2006 du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. *Vivre ensemble* a rencontré Madame Labelle pour discuter des divers enjeux liés au racisme.

Vivre ensemble (VE) : Dans votre livre, vous insistez pour bien expliquer qu'il faut en finir avec la réification des discours sur la race. Vous insistez sur l'idée de processus de racialisation. Qu'est-ce à dire ?

Micheline Labelle (ML) : Définissons d'abord clairement ce que l'on entend par processus de racialisation. Il s'agit d'un processus historique et idéologique qui a consisté à attribuer une signification particulière à des traits biologiques humains et, de là, à construire des collectivités sociales distinctes et hiérarchisées, auxquelles on a donné le nom de «races». Le fait de hiérarchiser l'humanité en «races» distinctes, selon des critères

qui ont varié dans le domaine de l'anthropologie physique ou de la génétique de populations, s'inscrit dans l'idéologie raciste qui s'est affirmée et raffinée au 19^{ème} siècle en particulier. Et ceux qui proposent aujourd'hui de rayer le mot «race» de leurs écrits et de leurs discours et d'utiliser l'expression «processus de racialisation» le font pour s'en distancer et pour bien marquer qu'il s'agit d'une construction politique et sociale basée sur des rapports historiques de pouvoir. Cela me paraît essentiel de ne pas reproduire le mot «race» à l'université, dans les médias, les politiques publiques, le droit, les luttes sociales alors que l'on veut combattre le racisme. Je souligne que l'idée de «race» est la

conséquence de l'idéologie raciste. Elle n'en est pas la cause. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'il y a des races qu'il y a du racisme, mais c'est parce que le racisme existe que l'on a imaginé l'idée de race afin de justifier l'exploitation et la domination des êtres humains. Et continuer à utiliser le mot «race» dans le discours savant ou les politiques publiques ne fait pas avancer les choses. Plusieurs auteurs et activistes se positionnent donc pour désigner autrement les cibles du racisme, soit des groupes et des minorités racisées, qu'il s'agisse du terrain de l'analyse ou de celui de l'action.

VE : Vous dites aussi que les États utilisent indistinctement les notions de racisme, antiracisme, multiculturalisme, interculturelisme etc. De quelle façon cela dilue-t-il le traitement politique du racisme et comment mieux en appréhender les contours ?

ML : Dans le cas du multiculturalisme canadien et de l'interculturalisme québécois, l'objectif des gouvernements et des ONG est le rapprochement ou la compréhension des différences culturelles ou

religieuses afin de les rendre harmonieuses, selon une certaine idée du «vivre ensemble». On est là sur le terrain de la culture essentiellement. Dans le cas de l'antiracisme, on passe à un autre niveau, celui du politique et de la compréhension des effets et conséquences des rapports de pouvoir sur les individus et les collectivités. Car le racisme est un obstacle à la citoyenneté; il nie le droit à l'égalité et à la dignité. Amalgamer l'antiracisme, la gestion de la diversité, le multiculturalisme et l'interculturalisme ne fait que créer de la confusion. À titre d'exemple, les plans d'action contre le racisme mis en place par le gouvernement canadien et le gouvernement québécois au cours de la décennie 2000 balancent sans cesse d'un niveau à l'autre. Plusieurs ONG et associations de défense des minorités font de même. On peut le constater dans les mémoires qu'ils ont déposés lors de la consultation menée en 2006 par le gouvernement du Québec en vue d'une politique québécoise de lutte contre le racisme, *Pour la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles. Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Cela n'aide pas à définir l'éducation antiraciste : est-ce la même chose que l'éducation aux droits? Pourquoi l'associer systématiquement à l'éducation interculturelle? Qu'est-ce qui les différencie? D'autant plus que l'interculturalisme prôné par diverses instances se réduit bien souvent à une vision essentialiste, voir folklorique, des cultures et de l'altérité.

VE : Quels sont les horizons qu'ouvre une perspective de lutte au racisme fondée sur l'idée de citoyenneté ?

ML : En ce qui concerne l'État et les institutions publiques, il s'agit d'abord de reconnaître clairement l'historicité du racisme qui assigne les personnes et les groupes à une identité racisée, entrave leurs possibilités de participation civique et leur sentiment d'appartenance, créant ainsi des citoyens de deuxième classe. À cet égard, il faut rappeler qu'au moment où le gouvernement du Québec a lancé la consultation de 2006, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et d'autres organismes avaient notamment insisté sur la nécessaire reconnaissance des liens historiques et constitutifs du racisme et du colonialisme et ses conséquences contemporaines. Cela exige aussi des formations qui clarifient les manifestations du racisme, soit les préjugés, les pratiques de discrimination, la violence, la ségrégation, la propagande et les crimes haineux. En distinguant les particularités de ces manifestations, on échappe au regard et au discours strictement culturalistes. À cet égard, je rappelle que le rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme, Doudou Diène, a démontré que les personnes les plus vulnérables au racisme - dans le contexte canadien des années 2000 - demeurent les autochtones, les Afro-descendants et les «arabo-musulmans». Ce travail de décryptage des manifestations et des cibles du racisme est nécessaire en vue d'établir des stratégies d'actions efficaces. Je rappelle que le Barreau du Québec reprochait

au document de consultation du gouvernement du Québec de 2006 de référer indistinctement à la lutte contre le racisme, à l'intégration des immigrants et à la gestion de la diversité : « Il s'agit là d'enjeux différents, qui, bien que pouvant se compléter dans le cadre des actions de l'État, doivent être traités distinctement afin de ne pas restreindre ou diluer les obligations de l'État en matière de droit à l'égalité et de lutte contre la discrimination » (dans Labelle, 2011, p. 167).

VE : Quels sont les débats de société qui contribuent à alimenter ou exacerber les manifestations du racisme à l'égard des groupes que vous venez de nommer en citant le rapport de Doudou Diène ?

-ML : Le premier débat concerne les droits et les revendications des Autochtones, la Loi sur les Indiens, le confinement des réserves, l'histoire et l'opposition publique que l'on entretient entre «Blancs» et «Indiens ou Autochtones». L'Assemblée des Premières Nations du Québec et de Labrador et la Chaire de recherche en immigration, ethnicité demandaient récemment au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un processus d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour contrer le racisme à l'égard des peuples autochtones. Cette politique et ce plan d'action devraient notamment considérer les dimensions suivantes : l'indivisibilité des droits, soit le droit à l'égalité des personnes et le droit à l'autodétermination des peuples autochtones; les causes historiques et systémiques du racisme liées au colonialisme qui expliquent la si-

tuation contemporaine des peuples autochtones; les manifestations du racisme dans les domaines de l'éducation, du travail, du logement, de la santé, des services sociaux, des médias, du système judiciaire, etc.; les conséquences du racisme sur les personnes et les collectivités; les instruments internationaux existants pour la protection des droits des peuples autochtones; l'instauration d'un Mois de l'histoire des Premiers Peuples (Déclaration du colloque sur le racisme et la discrimination. *Pour un Québec fier de ses relations avec les Premiers Peuples : politique et plan d'action pour contrer le racisme*, Montréal, UQAM, 22 mars, 2011).

Il y a aussi les débats sur l'agenda sécuritaire dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et qui touchent en particulier la montée de l'islamophobie et l'arabophobie. Ou encore le profilage à caractère raciste qui concerne particulièrement les Afro-descendants, de même que la situation de désavantage liée à la racialisation de la pauvreté.

VE : Vous venez de parler des Autochtones et des Afro-descendants. Vous dites, dans votre livre, qu'il y a un indispensable devoir de mémoire qui s'impose à leur égard ?

ML : C'est un acte de refondation des rapports sociaux que de reconnaître les torts historiques infligés à ces groupes. Le thème de la mémoire et du pardon s'inscrit dans la remise en question des conceptions étroites de la nation et de la citoyenneté véhiculées par les sociétés coloniales et postcolo-

niales du Nord et du Sud, remise en question spectaculaire qui a marqué les dernières décennies. La Déclaration de Durban (2001) incitait la communauté internationale à considérer le devoir de vérité de chacun au sujet du racisme. Ainsi, elle en appelle à la reconnaissance de l'esclavage contemporain comme crime contre l'humanité, au devoir de mémoire envers l'esclavage atlantique lié au commerce triangulaire, au droit des peuples à l'autodétermination. Elle interpelle en particulier les États démocratiques qui doivent prendre acte des situations nouvelles qui se développent en leur sein, notamment dans le contexte de l'après 11 septembre 2001. Cela étant dit, il me semble important de préciser que le devoir de mémoire ne vise pas la culpabilisation individuelle mais plutôt une posture de solidarité. À cet égard le plan d'action québécois contre le racisme demeure assez timoré sur ce plan...

VE : Revenons à la question de l'islamophobie. Comment expliquer notamment le taux de chômage élevé – bien au-delà de celui de la population en général – qui affectent notamment les personnes de confession musulmane originaires du Maghreb alors que cette frange de l'immigration dispose d'un niveau d'instruction élevé ?

ML : Il faut répondre à cela de façon nuancée. Le racisme n'est pas le seul facteur en cause pour expliquer ce taux de chômage élevé. La situation du marché du travail et l'adéquation de la sélection sont également en cause. Dans les années 1960-70-80, et

même jusqu'au milieu des années 1990, les données relevées lors des recensements ont démontré que les immigrants avaient un taux de chômage inférieur à celui de la population née au Canada. On note un renversement de cette tendance aux recensements de 1996, de 2001 et depuis. Mon collègue Rachad Antonius estime que ce taux de chômage élevé des immigrants peut aussi s'expliquer par le fait que les immigrants récents sont sans doute en surdisponibilité dans certains secteurs d'emploi par rapport aux besoins réels du marché du travail. Cela rend donc difficile la distinction entre ce qui relève de la discrimination à caractère raciste et ce qui relève de restructurations du marché du travail.

VE : Les médias de masse ont-ils une responsabilité dans le processus de racialisation en réifiant des termes et des notions ?

ML : Certainement. Les médias continuent à utiliser des termes qui sont inacceptables et à penser dans une logique binaire: « Blancs/Indiens », « Blancs/Noirs », « minorités visibles », etc. Cette terminologie est sociologiquement inadéquate, politiquement contestable et anti-citoyenne. J'en parle abondamment dans mon livre.

VE : Au-delà des médias, un discours élitiste prévaut aujourd'hui au Québec. Ce discours n'est plus vulgaire; c'est un discours savant sur l'incompatibilité de certaines cultures avec les valeurs communes, avec les valeurs modernes. C'est néanmoins un discours qui n'est pas

ancré sur le plan sociologique et on se sent démuni pour faire face à celui-ci.

ML : Le problème de ce discours c'est qu'il est totalisant, comme dans le cas du racisme classique ou colonial; il se représente une culture donnée comme une totalité homogène à opposer à une autre culture tout aussi homogène. Il s'agit ici du néo-racisme ou du racisme différentialiste selon lequel les cultures étant incompatibles «de nature», il vaut mieux fermer les portes aux immigrants et à certaines minorités et vivre entre soi, afin d'éviter les conflits. Cela étant dit, il ne faut pas occulter les tendances intégristes ou fondamentalistes en lutte ouverte avec les valeurs dites communes de la société d'accueil, au Québec comme ailleurs. S'il y a lieu de les dénoncer, le danger du discours néo-raciste est de généraliser, alors que ce sont certains courants idéologiques portés par des petits groupes de migrants qui, dans des cas particuliers, posent problème.

VE : Vous mentionnez dans votre ouvrage que certaines cibles du racisme de politiques publiques ont tendance à être traitées comme des groupes homogènes.

ML : Effectivement, le discours portant sur les cibles du racisme présente une étendue remarquable et variable selon les ministères au sein de l'État québécois: les immigrants, les minorités visibles, les communautés culturelles, les personnes d'origine asiatique, noire, arabe, originaires du Moyen-Orient, les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociales, les femmes

immigrantes, les Autochtones, les Noirs, les jeunes noirs, les jeunes d'origine arabe et d'Asie occidentale, les jeunes Latino-américains, etc., sans oublier les Autochtones. Ceci soulève un problème de cohérence d'un ministère à l'autre, mais également de la diversification sociale interne de ces catégories. Il en va souvent de même des ONG et des associations de minorités qui passent sous silence les conditions de classe de leurs membres.

VE : Un autre aspect intéressant de votre ouvrage est l'ouverture que vous amenez sur l'importance de redéfinir le sentiment d'appartenance.

ML : Je pense de plus en plus qu'il y a trois facteurs qui déterminent les choix identitaires et le sentiment d'appartenance dans le contexte québécois. Le premier facteur concerne la place objective du Québec au sein de la fédération canadienne. Bien que de plus en plus de personnes se définissent avant tout comme Québécois ou seulement comme Québécois, il demeure que le Québec est une province et n'accorde pas de citoyenneté comme tout État-nation souverain. Le deuxième facteur renvoie à la non-intégration économique résultant de la discrimination à l'égard de minorités particulières. Ceci tend à provoquer non seulement un sentiment d'exclusion mais une posture antagoniste qui, à la limite, entretient des préjugés racistes à rebours envers la majorité francophone³. Le troisième facteur mobilise le statut de la langue française : langue du groupe majoritaire qui cherche à s'imposer alors qu'il est en position de minorisation sur

le continent nord-américain, langue «ethnique» défensive ou langue officielle et de citoyenneté? Je pense que la combinaison de ces facteurs explique que l'on refuse dans certains cas de se définir comme Québécois issus de... et de développer un sentiment d'appartenance.

VE : Se pourrait-il que cette notion d'appartenance soit complètement en redéfinition actuellement?

ML : Oui. Les dernières statistiques sur l'identité québécoise démontrent une forte progression de gens qui se définissent avant tout comme Québécois et uniquement comme Québécois.

VE : En conclusion, que pensez-vous des formes de racisme ou de préjugés qui prévalent par rapport à certains groupes, et je fais référence à l'islamophobie? Souvent, ce sont des « non-dits ». Pensons, par exemple, à la non-intégration de certaines catégories au marché du travail. On part d'un a priori, à savoir l'impossibilité pour les membres des communautés perçues comme musulmanes ou arabes de pouvoir vivre avec la mixité, de travailler sous l'autorité d'une femme, de composer avec l'homosexualité au travail, notamment. Ce n'est pas documenté, mais des témoignages fréquents nous amènent à croire qu'il y a énormément de non-dits qui prévalent et qui opèrent comme mécanismes dans notre société.

ML : Ceci doit être documenté. Par contre, on ne peut nier que de telles attitudes sexistes, homophobes, racistes et antidémocratiques se repèrent dans certains segments des groupes minoritaires. Là encore, ces attitudes doivent être documentées de la même manière que les « non-dits » auxquels font face d'autres groupes de la population. ●

Entretien réalisé par Mouloud Idir et Karoline Truchon

1 L'auteure est professeure au Département de sociologie de l'UQAM et titulaire de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM.

2 Micheline Labelle (2011). *Racisme et antiracisme. Discours et déclinaisons*, Presses de l'Université du Québec, 212 pages.

3 Voir entre autres sur ce sujet très documenté dans la sociologie américaine et française : Micheline Labelle, Daniel Salée et Yolande Frenette (2001). *Incorporation citoyenne et/ou exclusion? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et*

jamaïcaine. Toronto, Fondation canadienne des relations raciales. Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté. Rapport de recherche; Micheline Labelle, Rachad Antonius et Bechir Oueslati (2006). *Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe: conceptions, pratiques et défis*. Montréal, Université du Québec à Montréal, Les Cahiers du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Rapport de recherche, no. 30.